



# Commune de PLOUVIEN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 mars 2014**

### Nombre de membres

En exercice : 27  
Présents : 27  
Votants : 27

Date de publication : 31 mars 2014

L'an **deux mille quatorze**, le **dimanche 30 mars**, à 10<sup>h</sup> 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie (salle du Conseil) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2014, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Christian	CALVEZ	Frédéric	GUIRRIEC
Florence	BOMAL	Marie Françoise	GOFF
Bertrand	ABIVEN	Hervé	HELIES
Katy	L'HOSTIS	Jacqueline	JACOPIN
Dominique	BERGOT	Emmanuel	KERMARREC
Fatima	SALVADOR	Elodie	JOUBERT
René	MONFORT	Sébastien	KERVOAL
Valérie	GAUTIER	Mariette	L'AZOU
Pierre	JOLLÉ	Christian	LE BRIS
Christine	CAM	Myriam	LE BORGNE
Jean Yvon	CHARRÊTEUR	Olivier	LE FUR
Hélène	CORRE	Stéphanie	SABY
Damien	GOGUER	Yvon	RICHARD
Manaïg	GAHAGNON		

Délibération n°  
30/03/2014 - 1

## **INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian CALVEZ, Maire sortant qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection du 23 mars 2014 et a déclaré installer :

<b>Christian</b>	<b>CALVEZ</b>	<b>Frédéric</b>	<b>GUIRRIEC</b>
<b>Florence</b>	<b>BOMAL</b>	<b>Marie Françoise</b>	<b>GOFF</b>
<b>Bertrand</b>	<b>ABIVEN</b>	<b>Hervé</b>	<b>HELIES</b>
<b>Katy</b>	<b>L'HOSTIS</b>	<b>Jacqueline</b>	<b>JACOPIN</b>
<b>Dominique</b>	<b>BERGOT</b>	<b>Emmanuel</b>	<b>KERMARREC</b>
<b>Fatima</b>	<b>SALVADOR</b>	<b>Elodie</b>	<b>JOUBERT</b>
<b>René</b>	<b>MONFORT</b>	<b>Sébastien</b>	<b>KERVOAL</b>
<b>Valérie</b>	<b>GAUTIER</b>	<b>Mariette</b>	<b>L'AZOU</b>
<b>Pierre</b>	<b>JOLLÉ</b>	<b>Christian</b>	<b>LE BRIS</b>
<b>Christine</b>	<b>CAM</b>	<b>Myriam</b>	<b>LE BORGNE</b>
<b>Jean Yvon</b>	<b>CHARRÊTEUR</b>	<b>Olivier</b>	<b>LE FUR</b>
<b>Hélène</b>	<b>CORRE</b>	<b>Stéphanie</b>	<b>SABY</b>
<b>Damien</b>	<b>GOGUER</b>	<b>Yvon</b>	<b>RICHARD</b>
<b>Manaïg</b>	<b>GAHAGNON</b>		

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Valérie GAUTIER.

## ELECTION DU MAIRE

### a) Présidence de l'assemblée

Monsieur Pierre JOLLÉ, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la Présidence de la séance. Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122.4, et L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses dispositions précédentes.

### b) Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné les assesseurs suivants :

- Sébastien KERVOAL
- Damien GOGUER

### c) Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son enveloppe de vote.

#### **Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

- Candidat :	Monsieur Christian CALVEZ
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- A DEDUIRE :	
Bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Électoral :	0
- RESTENT pour le nombre de suffrages exprimés :	27 voix
- Majorité absolue :	14 voix
<b>A obtenu : Monsieur Christian CALVEZ :</b>	<b>27 voix</b>

### d) Proclamation de l'élection du Maire

M. CALVEZ Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

## ELECTION DES ADJOINTS

### a) Nombre d'adjoints

M. CALVEZ Christian, Maire élu, prend la Présidence de l'assemblée et demande aux conseillers de fixer le nombre des adjoints à élire.

**Après délibération, le nombre des adjoints est fixé à 7.**

### b) Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Une seule liste de candidats a été déposée, conduite par Monsieur Dominique BERGOT.

### c) Résultats du scrutin

#### **Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

- Candidate :	Liste BERGOT
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- A DEDUIRE :	
Bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Électoral :	néant
- RESTENT pour le nombre de suffrages exprimés :	27 voix
- Majorité absolue :	14 voix

**A obtenue : Liste BERGOT :**

**27 voix**

### d) Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Dominique BERGOT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Dominique BERGOT
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Bertrand ABIVEN

- 3<sup>ème</sup> adjoint : Florence BOMAL
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Pierre JOLLE
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Katy L'HOSTIS
- 6<sup>ème</sup> adjoint : René MONFORT
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Fatima SALVADOR

Délibération n°  
30/03/2014 - 2

## **INDEMNITES DE FONCTIONS**

Maire, Adjoints  
et Conseillers Municipaux

Le Maire de la Commune de PLOUVIEN donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction et l'invite à délibérer.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-17 et L 2123-20 et suivants et R 2123-23**

**Considérant que l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum de l'enveloppe des indemnités par strate et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,**

**Considérant que la commune compte 3 774 habitants (strate des communes de 3 500 à 9 999 habitants),**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction et des adjoints est égal au total des indemnités maximales de Maire et d'Adjoints en vigueur.**

**Article 2 : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée ci-dessus, fixé aux taux suivants :**

**- Maire : 39 % de l'indice brut 1015**

**- Adjoints : 15 % de l'indice brut 1015**

**Article 3 : Les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont payées mensuellement.**

\*\*\*

\*\*

\*

Par ailleurs, la Loi du 2 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité institue la possibilité pour les Conseillers Municipaux de bénéficier d'une indemnité dans le cadre d'une enveloppe globale (article L.2123-24-1, II du CGCT).

L'exercice des fonctions de conseiller municipal entraîne, en raison de la multiplicité des réunions, des contraintes fortes en matière de déplacement, de garde d'enfants, voire de pertes de salaires.

C'est pourquoi le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le versement aux conseillers municipaux d'une indemnité annuelle représentant 0,50 % de l'indice brut 1015.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**Article 1 : Il est institué, à compter du 30 mars 2014, une indemnité annuelle de fonction aux Conseillers Municipaux dont le montant est fixé à 0,50 % de l'indice brut 1015.**

**Article 2 : Les indemnités de fonction des Conseillers Municipaux seront versées annuellement.**

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 30 mars 2014**

**(Annexé à la délibération du 30 mars 2014)**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM - PRENOM</b>		<b>MONTANT MENSUEL BRUT au 1<sup>er</sup> mars 2014</b>	<b>POURCENTAGE INDICE 1015</b>
Maire	Christian	CALVEZ	1 482,57 €	39
1 <sup>er</sup> adjoint	Dominique	BERGOT	570,22 €	15
2 <sup>ème</sup> adjoint	Bertrand	ABIVEN	570,22 €	15
3 <sup>ème</sup> adjointe	Fatima	SALVADOR	570,22 €	15
4 <sup>ème</sup> adjointe	Florence	BOMAL	570,22 €	15
5 <sup>ème</sup> adjoint	Katy	L'HOSTIS	570,22 €	15
6 <sup>ème</sup> adjoint	Pierre	JOLLE	570,22 €	15
7 <sup>ème</sup> adjoint	René	MONFORT	570,22 €	15
Conseiller municipal	RICHARD	Yvon	19 €	0,50
Conseillère municipale	LE BRIS	Christian	19 €	0,50
Conseiller municipal	CAM	Christine	19 €	0,50
Conseillère municipale	CHARRETEUR	Jean-Yvon	19 €	0,50
Conseiller municipal	CORRE	Hélène	19 €	0,50
Conseillère municipale	L'AZOU	Mariette	19 €	0,50
Conseillère municipale	LE BORGNE	Myriam	19 €	0,50
Conseillère municipale	HELIES	Hervé	19 €	0,50
Conseillère municipale	JACOPIN	Jacqueline	19 €	0,50
Conseillère municipale	GOFF	Marie-Françoise	19 €	0,50
Conseillère municipale	KERMARREC	Emmanuel	19 €	0,50
Conseillère municipale	GAUTIER	Valérie	19 €	0,50
Conseillère municipale	LE FUR	Olivier	19 €	0,50
Conseillère municipale	GUIRRIEC	Frédéric	19 €	0,50
Conseillère municipale	SABY	Stéphanie	19 €	0,50
Conseiller municipal	JOUBERT	Elodie	19 €	0,50
Conseillère municipale	GAHAGNON	Manaïg	19 €	0,50
Conseiller municipal	KERVOAL	Sébastien	19 €	0,50
Conseiller municipal	GOGUER	Damien	19 €	0,50

Délibération n°  
30/03/2014 - 3

## **COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Désignation des membres**

Le travail en commission est nécessaire pour préparer au mieux les délibérations soumises au Conseil et les autres décisions de la Commune.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,**

- 1°) Décide de créer 4 commissions municipales,**
- 2°) Désigne les délégués suivants pour en faire partie :**

➤ **ENFANCE - JEUNESSE**

Présidente : Fatima Salvador,

Membres : Dominique Bergot, Bertrand Abiven, Christine Cam, Myriam Le Borgne, Stéphanie Saby

➤ **FINANCES - URBANISME**

Président : Dominique Bergot

Membres : Christian Calvez, Bertrand Abiven, Frédéric Guirriec, Elodie Joubert, Emmanuel Kermarrec, Mariette L'Azou

➤ **TRAVAUX**

Président : Pierre Jollé

Membres : Katy L'Hostis, Jean-Yvon Charreteur, Hélène Corre, Marie-Françoise Goff, Hervé Hélies, Jacqueline Jacopin, Christian Le Bris, Olivier Le Fur

➤ **CULTURE - ANIMATIONS - SPORTS**

Président : René Monfort

Membres : Fatima Salvador, Florence Bomal, Manaïg Gahagnon, Valérie Gautier, Damien Goguer, Sébastien Kervoal, Yvon Richard